



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

paiement

Question écrite n° 87298

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur la question du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (IR). À la suite de l'objectif dévoilé d'une application prévue à compter de 2018, la fondation IFRAP souligne que cette réforme ne peut se faire que sous certaines conditions. L'une des recommandations émises par l'IFRAP est qu'« une année blanche soit accordée ou qu'un déploiement graduel soit mis en place. Les tranches de l'IR devraient être revalorisées en fonction de la croissance et de l'inflation anticipée pour 2018 (en y ajoutant les effets sur deux variables observées en 2017) ». Elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87298

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 août 2015](#), page 6280

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)